

*[Text]*

tion system should be clear and concise. There should be no doubt about who should be required to register and who should not.

As for access to government, any procedures a paid lobbyist has to satisfy in order to approach government should not impede his or her access to people who hold public office.

The administrative requirements of the system should be kept to a minimum. No more information than is absolutely necessary should be required. The system should not be so complicated that it discourages lobbying by anyone with modest means. Bureaucratically, it should be lean and trim.

Les discussions et les études relatives à la question devront aussi porter sur le mécanisme de mise en oeuvre du système choisi. À mon avis, en présentant un document de travail aux fins d'examen public et de débat et en étudiant la question en comité, comme nous le faisons actuellement, nous sommes sur la bonne voie. C'est la façon la plus sérieuse et sûrement la plus productive d'aborder la question. Cette façon vous donne, en tant que députés, l'occasion d'étudier attentivement les problèmes dès le début et, du même coup, elle donne la chance au public de collaborer à l'élaboration d'un système qui soit à la fois équitable, raisonnable et efficace.

Mon expérience de la question m'amène à croire que votre tâche, cependant, ne sera pas sans embûches. Vous aurez à peser les nombreuses craintes des groupes de gens d'affaires, des associations, des experts-conseils et de conseillers de toutes sortes.

There are a few questions which, although mentioned in the discussion paper, I must highlight. First, there is the very fundamental problem of defining who we mean when we use the term lobbyist, and what his or her activities entail. It is not just a question of semantics. It is a question of what is appropriate in the Canadian context.

In the United States, for example, lobbying is defined as an attempt to influence the passage or defeat of legislation, but this is a somewhat restrictive definition here. As the recent Nielsen report demonstrated, many issues in Canada are determined by regulations, policy, and administrative decisions, and not by legislation alone.

A Canadian definition of lobbying, then, should take account of this. It should be broad enough, also, to encompass all activities which affect the decision and policy-making process. But it should also be specific enough to be clear, enforceable and fair.

In dealing with the type of information requested from the lobbyist, any privilege or confidentiality tied to that information must be considered. The question of commercial confidentiality becomes a concern if a system is designed which requires a lobbyist to divulge how much he or she is being paid for.

*[Translation]*

être claires et précises. Les intéressés ne doivent pas se demander s'ils doivent ou non s'enregistrer.

Pour ce qui est de l'accès au gouvernement, la marche à suivre que doit observer un lobbyiste payé ne doit pas entraver sa capacité d'entrer en contact avec les titulaires de charges publiques.

Les exigences administratives doivent être minimales. Seuls les renseignements absolument nécessaires devront être exigés. Le système d'enregistrement ne doit pas être compliqué au point de décourager le lobbying par les groupes dont les moyens sont modestes. Les documents administratifs doivent être limités à l'essentiel.

Discussions and examinations of the issue will also have to include how we are going to implement the system we eventually choose. I think that by presenting a discussion paper for public examination and debate, and by studying the issue in committee like this, we are on the right course. This is the most responsible, and ultimately the most productive, way to deal with the question. Not only does the process give you, as members of Parliament, the opportunity to carefully consider the problems right from the start, it also gives a chance to members of the public to help develop a system that is fair, reasonable and efficient.

My experience so far in dealing with this issue leads me to believe that your task is not going to be an easy one. You will be weighing the many concerns of business groups, associations, consultants and the people who refer to themselves as advisors.

Il y a, entre autres, quelques questions qui ont déjà été mentionnées dans le document de discussion mais sur lesquelles j'aimerais m'attarder. En premier lieu, j'aborderai un problème très fondamental: définir ce qu'est un lobbyiste et ce que l'on entend par activités de lobbying. Cette question a été largement traitée dans le document de travail. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de sémantique, mais aussi d'établir des définitions qui tiennent compte du contexte canadien.

Par exemple, aux États-Unis, le lobbying est défini comme étant une tentative faite en vue d'influer sur l'adoption ou le rejet d'un texte de loi. Cette définition est un peu restrictive dans le contexte canadien. Comme l'a indiqué le récent rapport Nielsen, au Canada, de nombreuses questions sont tranchées au moyen de règlements, de politiques et de décisions administratives, et non seulement par voie législative.

Au Canada, la définition de lobbying devra donc tenir compte de cette réalité. Elle devra être suffisamment large pour inclure toutes les activités qui influent sur le processus de décision et d'élaboration des politiques. Elle devra aussi être suffisamment précise pour être claire, applicable et équitable.

Lorsqu'on traite du genre d'information demandée par un lobbyiste, tout privilège, ou confidentialité, attaché à cette information doit être envisagé. La question de la confidentialité commerciale devient une préoccupation si le système établi exige du lobbyiste qu'il divulgue combien il est payé.